

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 15 septembre 2025 à 20h00**

Présent(e)s :

M. Alexandre Moraga, Président
Mmes Chloé Berthet, Olivia Manzin, Marie Martin Wyler, Véronique Monod
Bourqui, Karen Reymond-Dorsay, conseillères municipales
MM. Alexis Aellen, Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Micaël Chanez,
Alain Forestier, Gilles Martin, Alexandre Odier, Jean-Jacques Ronchietto,
Patrick Rüttiman, conseillers municipaux
M. Guy Lavorel, Maire
MM. Grégoire Odier, Fabrice Calame, Conseillers administratifs
Mme Nolwenn Bocquet, Secrétaire générale

Excusée : Mme Sabine Latour

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025
2. Assermentation des suppléants
3. Communications du Bureau du Conseil municipal
4. Communication des Président-e-s de commissions
5. Communications de la Mairie
6. Vote d'une Délibération D304 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 35'000.- destiné à financer une division parcellaire et de cession au DP communal 10812 à 1/11 pour les parcelles privées no 10495, 10496, 10497, 10498, 10500, 10501, 10913, 10914, 10915 et 10932, et 1/22 pour les parcelles 10505 et 10921 & constitution d'une servitude d'usage et de passage public, à pied et à vélo grevant la parcelle 10661, sise route de Troinex 65, propriété de Sylviane Martin
 - Information donnée au Conseil municipal
 - Vote de la délibération
7. Propositions individuelles et questions
8. Huis clos : Candidatures membre du comité de la Ferme Rosset ainsi que du Conseil des anciens

M. Alexandre Moraga, ci-après « M. le Président », ouvre la séance à 20h00 et salue les membres de l'exécutif, Mme la secrétaire générale, les membres du Conseil municipal.

Il excuse l'absence de Mme Sabine Latour et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2025

Mme Manzin relève avoir tenu le propos à la page 6 « répond en revenant sur la question ukrainienne », et non Mme Monod-Bourqui.

Sous réserve de cette modification, le procès-verbal de la séance du 23 juin 2025 est **approuvé à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation des suppléants

M. le Président annonce la liste des suppléants : M. Paul Albuquerque pour la liste commune, M. Raphaël Vidon pour la liste hors-parti, M. Guillaume Pictet pour les libéraux radicaux, et M. Yann Tomassi pour le Centre. Les verts libéraux n'ont pas souhaité activer l'option de suppléance.

Comme le veut le protocole, les suppléants utilise la formule « Je le jure » ou « je le promets » en réponse à la lecture du texte d'assermentation par M. le Président.

L'assermentation est ponctuée d'une acclamation.

M. Berthet relève que l'assermentation ne peut se faire que lorsque le règlement du CM a été accepté par le canton. Mme Nolwenn indique que c'est le cas, et l'information a été mise à jour sur le site de la commune fin juillet.

3. Communications du Bureau du Conseil municipal

Néant.

4. Communications de commissions

Néant.

5. Communications de la Mairie

M. Lavorel donne lecture des communications de son dicastère.

Fermeture nocturne de la douane de Bossey

L'utilisation de la barrière physique pour la fermeture de 22h à 8h30 de la douane de Bossey est prévue la semaine prochaine. Les demandes complémentaires de sécurité ont nécessité des arrêtés complémentaires qui devraient entrer en force la semaine prochaine. La barrière demeure ouverte, mais la fermeture nocturne de la douane de Bossey est officiellement active.

PDCom

En l'état, et après les alterations à la suite des commentaires et remarques de nos habitants, le PDCom dans sa version définitive a été envoyé aux services de l'Etat. Nous avons reçu des demandes de correction des services. Ces petites altérations ne modifieront pas l'esprit du texte, soit un traitement en Mairie, et avec notre mandataire. Le PDCom définitif sera envoyé et soumis pour approbation au Conseiller d'Etat pour sa validation finale.

Passerelle sur la Drize

Les travaux ont débuté mercredi 9 septembre par la mise en place des emprises de chantier. Ce passage étant fermé durant la durée des travaux, le flux des écoliers et de leurs parents est dirigé en direction du chemin Lullin. Selon les étapes de travaux et des besoins d'emprise sur la route de Troinex, il y aura des périodes où la circulation s'effectuera en alternance. Durant les périodes de fort trafic, soit tôt le matin et en fin de journée, il y aura une circulation alternée par palette pour fluidifier au mieux la circulation durant ces périodes de forte affluence. Le reste de la journée et la nuit, la gestion sera effectuée par des feux de chantier, comprenant également la sortie de Sous-le-Crêt. Les travaux dureront environ une dizaine de mois, pour une inauguration prévue pour la rentrée scolaire de 2026. Nous vous informerons régulièrement de l'avancée des travaux.

À M. A. Odier qui demande si les modifications du PDCom sont avant tout d'ordre cosmétique, M. Lavorel répond par l'affirmative et indique qu'après vérification avec l'architecte communale Mme Ferrer Tarolli, une commission dédiée à ce sujet n'a pas été estimée nécessaire.

M. Calame donne lecture de ses communications :

Journée compost et biodiversité

Un atelier composte et biodiversité s'est tenu le samedi au parc des Crêts et a réuni plus d'une vingtaine de participants et participantes. Ce fut l'occasion pour les habitants du parc des Crêts, mais aussi pour les Troinésiens et Troinésiennes d'autres quartiers de découvrir les secrets qui permettent d'introduire plus de biodiversité au jardin et de mieux gérer les ressources naturelles. L'intérêt porté à ces ateliers ouvrira une réflexion sur les futures journées équivalentes ou sur d'autres sujets.

Fontaine écopotable

Une fontaine écopotable a été installée au chemin Lullin, aux alentours des numéros 26 et 28, et est en service depuis le 21 juillet. Ce dispositif de distribution d'eau potable permet de remplir des gourdes et des verres en toute sécurité, avec la garantie d'une eau toujours saine et agréable. Avec les canicules estivales, ce genre de dispositif devient essentiel à la population.

À M. Rüttimann qui demande si la fontaine fonctionne à l'aide d'un poussoir, M. Calame répond par l'affirmative.

M. G. Odier donne lecture de ses communications, en commençant par le retour des manifestations communales.

Cérémonie 8P

La cérémonie des 8P s'est déroulée le mardi 24 juin, organisée de manière participative puisque l'équipe des TSHM a mis en place différents ateliers (graf, smoothies) et un espace détente. À la suite des discours officiels a eu lieu la remise des dictionnaires ou des livres des records pour les saluer les belles prestations des deux classes. Les parents comme les enfants ont bien apprécié cette cérémonie symbolisant le passage entre l'école primaire et le cycle, et le départ de l'école du village.

Fête du jardin d'enfants Gaspard et Trottinette

La fête a eu lieu le jeudi 26 juin. Un cortège s'est rendu de la structure d'accueil jusqu'à la salle des fêtes où l'attendait l'équipe des TSHM, qui avait préparé un buffet. Ce fut un joli moment de partage avec les jolies têtes blondes troinésiennes.

Fête des promotions et du 35^e anniversaire de la bibliothèque

La cérémonie s'est tenue le samedi le samedi 28 juin sous un soleil éclatant. Coupler ces deux événements a créé une dynamique riche et une belle synergie entre les équipes des promotions

et la bibliothèque, le cortège des enfants étant en lien avec la lecture et les héros préférés des enfants. Les prestations durant la partie officielle étaient pour la plupart en lien avec le thème de la lecture et de la créativité. Il a fait beau et très chaud, et toutes et tous ont profité des ateliers et animations mis en place à l'occasion du 35^e anniversaire de la bibliothèque. Le Bat'Surprise comme le Bibliambule ont permis que cette fête villageoise et de cohésion sociale soit une réussite.

1^{er} août

La fête nationale a rencontré un franc succès, comme d'habitude. La commune a reçu Mme Caroline Kast, Conseillère d'État, qui a honoré les valeurs de Troinex durant son discours officiel. Quatre nouveaux naturalisés ont lu le pacte de 1291, et une animation tout en lumière a annoncé la partie officielle et accueilli le cortège aux flambeaux. Le feu a bien brûlé, et tout s'est passé sans incident majeur. Des remerciements vont aux partenaires pour leur disponibilité et pour leur aide, qui permet toujours le succès de cette fête.

Apéritif de rentrée

La manifestation s'est tenue devant la Mairie le 22 août et a rencontré un franc succès. Les communiens ont bien joué le jeu en apportant leurs spécialités troinésiennes. Les conseillers municipaux ont assuré le service tout en discutant avec la population, en joignant l'utile à l'agréable. Les conseillers municipaux en sont remerciés.

Tournoi de l'Agorespace

Le tournoi a eu lieu le 7 septembre, avec l'apéritif de fin offert par la commune. Il y a eu 130 participants, environ 150 visiteurs, et une quinzaine de jeunes de la Jeunesse de Troinex impliqués pour rendre cet événement possible. Les enfants autant que les parents ont été ravis et se réjouissent de la prochaine édition.

Prochaines manifestations

- Vendredi 19 septembre à 19h30 : Journée à pied à l'école
- Samedi 20 septembre à 17h30 : Événement « Arménie » avec présentation du pays, danses et musique, suivi d'un buffet arménien.
- Mercredi 24 septembre à midi : Repas des aînés d'automne
- Vendredi 26 septembre à 18h00 : Apéritif d'automne au parc « jaune »
- 2 au 5 octobre : Festival Assemblages
- Vendredi 10 octobre de 18h30 à 22h : Soirée Démo Crazy Night dans le cadre de la semaine de la démocratie
- Samedi 18 octobre : Bal de la Jeunesse de Troinex

Concernant l'événement de l'Arménie du 20 septembre et l'apéritif d'automne du 26 septembre, comme pour les derniers apéritifs, ces événements sont des moments privilégiés pour rencontrer et échanger avec la population autour d'un verre servi par nos besoins, M. G. Odier espère que les participants seront nombreux.

Mme Berthet déclare avoir été surprise que l'apéritif d'automne ait été mentionné sur le flyer. Elle-même a découvert la semaine dernière où le lieu se trouve car son fils est placé à la crèche. Pour les personnes sans enfants, il serait néanmoins judicieux d'indiquer l'adresse en plus de la photo descriptive. Mme Berthet pense qu'il faudrait aussi préciser dans la communication que la base du buffet est offerte, pour éviter de décourager les gens qui ne peuvent pas apporter quelque chose.

- 6. Vote d'une délibération D304 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 35'000.- destiné à financer une division parcellaire et de cession au DP communal 10812 à 1/11 pour les parcelles privées no 10495, 10496, 10497, 10498, 10500, 10501, 10913, 10914, 10915 et 10932, et 1/22 pour les parcelles 10505 et 10921 & constitution d'une servitude d'usage et de passage public, à pied et à vélo grevant la parcelle 10661, sise route de Troinex 65, propriété de Sylviane Martin**

Information donnée au Conseil municipal

M. le Président donne lecture de l'intitulé et passe la parole à M. Lavorel. Ce dernier indique que le Conseil municipal a voté la délibération D303 sur le même sujet le 23 juin. Elle a été refusée par le SAFCO, au motif que le point 1 était lacunaire. Il est demandé de tenir compte des éléments suivants dans la future délibération :

- mentionner clairement l'ensemble des parcelles qui sont concernées par la division parcellaire, et les mètres carrés scellés au DP communal dans le dispositif, selon le tableau de mutation.
- Indiquer les mètres carrés de la servitude d'usage et de passage public sur la parcelle 10661.
- Rédiger un exposé des motifs afin de contextualiser au mieux l'objet de la délibération.

Malgré une préparation avec un juriste, M. Lavorel explique que le SAFCO a rappelé la commune à l'ordre, une fois n'étant pas coutume. L'administration a donc révisé la délibération et l'a soumise à nouveau avant de la présenter ce soir.

M. le Président rappelle que la précédente délibération avait été votée favorablement à l'unanimité moins 1 abstention.

En l'absence de questions ou de remarques, M. le Président donne lecture de la délibération et soumet l'objet au vote.

D304 – Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 35'000.- destiné à financer une division parcellaire et de cession au DP communal 10812 à 1/11 pour les parcelles privées no 10495, 10496, 10497, 10498, 10500, 10501, 10913, 10914, 10915 et 10932, et 1/22 pour les parcelles 10505 et 10921

&

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'USAGE ET DE PASSAGE PUBLIC, A PIED ET A VELO GREVANT LA PARCELLE 10661, sise route de Troinex 65, propriété de Sylviane Martin

Vu le projet de la commune de réalisation d'une passerelle de mobilité douce au lieu-dit de Vidollet-la-Forge ;

vu la nécessité de réaliser un passage public (à pied et à vélo) grevant la parcelle 10661, sise route de Troinex 65, propriété de Sylviane Martin ;

vu le projet d'acte de Maître Costin van Berchem, notaire à Genève, du 16 juillet 2024 et les plans de MM BUFFET & BOYMOND ingénieurs géomètres, datés du 23 septembre 2024 ;

vu les articles 30, alinéa 1, lettre k, et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Décide à l'unanimité des voix

1. D'annuler et de remplacer la précédente délibération (D 303) par la présente délibération.
2. D'approuver le projet de division parcellaire et de cession au DP communal 10812 à 1/11 pour les parcelles 10495, 10496, 10497, 10500, 10501, 10913, 10914, 10915 et 10932, et 1/22 pour les parcelles 10505 et 10921, pour la cession d'un total de 47 m² au DP communal 10812.
3. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de CHF 35'000.- destiné à financer le coût de cette division parcellaire et de cession au DP communal. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidité de la Commune de Troinex.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.
5. D'approuver la constitution, au profit de la Commune de Troinex, d'une servitude d'usage d'une surface totale de 129 m² et de passage public à pied et à vélo de 66 m² sur la parcelle no 10661, propriété de Sylviane Martin, selon le projet d'acte de Maître Costin van Berchem, notaire, et le plan de servitude annexés.
6. D'approuver la prise en charge, dès la prise de possession des surfaces grevées, des frais d'entretien qui seront inscrits chaque année au budget de fonctionnement de la commune.
7. De prendre acte que les frais, débours et honoraires de la présente opération sont supportés par la Commune de Troinex.
8. De charger le Maire et un Conseiller administratif de procéder à la signature des actes notariés nécessaires

Mme Martin Wyler s'enquiert de savoir pourquoi la somme a été réduite de CHF 600.- par rapport à la première délibération. Mme Bocquet répond que la somme a été revue par le SAFCO quant à la manière d'être comptabilisée, ce qui a mené à la modification. Aucun élément n'a été retiré.

7. Propositions individuelles et questions

Moustique tigre

Mme Reymond Dorsay donne lecture d'une intervention écrite :

Bien que l'automne se profile, je pense qu'il ne serait pas inutile de faire « une petite piqure de rappel au sujet du moustique tigre ».

Entre fin avril et fin octobre, le moustique tigre est surtout actif pendant la journée. Il pique l'homme et dépose ses œufs dans divers récipients susceptibles de contenir de l'eau (ex. récipients au jardin).

C'est une espèce non-indigène qui peut être vecteur de virus tropicaux tels que la dengue, le chikungunya et le zika.

Le moustique tigre continue de se propager dans toute l'Europe, y compris en Suisse. Les zones les plus touchées sont celles où il y a des introductions régulières telles que le Tessin, Bâle, Genève et notre France voisine.

Il s'agit instamment d'éliminer des foyers larvaires à tous les niveaux et de traiter avec des produits spécifiques les foyers qui ne peuvent être supprimés, comme ceux situés dans les bouches d'égout.

Gardons à l'esprit que de petits gestes à tous les niveaux peuvent être utiles à tout notre entourage.

Je vous remercie.

M. Lavorel rebondit sur l'intervention en déclarant que ce sujet préoccupe sérieusement le canton, qui a procédé à une cartographie des lieux fréquentés par les moustiques tigres et a effectué une campagne d'élimination. Bien qu'elle ne soit pas sur la liste des endroits cartographiés, Troinex y a participé. L'ACG s'inquiète que de futures campagnes n'incluent pas les privés et soient de fait beaucoup moins efficaces. Elle demande une coordination en ce sens. De nouvelles actions en automne et au printemps sont ainsi prévues avec information au public. Il est clair que les actions seront d'autant plus efficaces qu'un maximum d'entités y participent.

Déjections canines

M. Rüttimann demande qu'un rappel soit envoyé aux propriétaires de chiens pour qu'ils ramassent leurs excréments, de nombreuses plaintes ayant été soulevées. Le rappel pourrait être adjoint à la facture de la taxe sur les chiens. Une autre méthode utilisée auparavant était la pose de drapeaux sur les crottes. M. Lavorel indique qu'une campagne récente a été effectuée par les APM de Veyrier-Troinex, qui sont chargés de surveiller et de faire de la prévention. Les contrevenants sont amendables, et il a été demandé aux APM d'être plus sévères et de commencer à sanctionner non seulement les déjections laissées sur place, mais aussi le non-respect du port de la laisse. Ces préoccupations récurrentes feront l'objet de mesures.

M. Calame complète en annonçant qu'un bilan de la disposition des poubelles et des système de distribution de sachets va être établi. La rénovation de la zone sportive a notamment conduit à des espacements importants entre poubelles et il serait utile de vérifier que la commune est bien couverte afin d'inciter le geste citoyen.

M. Ronchietto ajoute qu'il ne s'agit pas seulement des chiens de la commune, mais aussi de ceux des communes voisines. M. Lavorel rapporte que des déjections sont parfois retrouvées dans les déchets ménagers.

Mme Reymond-Dorsay rebondit sur l'intervention de M. Rüttimann pour demander si un distributeur de sachets existe aux Crêts. Mme Bocquet répond par l'affirmative.

Incohérence d'adresses entre les délibérations D303 et D304

Mme Manzin signale que dans la délibération D303, la parcelle 10661 de Mme Sylvie Martin se trouve à la route de Troinex 74, alors qu'elle est inscrite à la route de Troinex 65 dans la délibération D304 de ce soir. Il semblerait qu'une confusion existe avec l'adresse privée de la résidence de Mme Martin. Mme Bocquet note la remarque et M. Lavorel indique que la modification qui s'impose sera apportée.

En l'absence d'autres divers, M. le Président clôt à 20h27 la partie publique de cette séance du Conseil municipal en invitant le public ainsi que le procès-verbaliste à profiter de la collation offerte.

8. Huis clos : Candidatures membre du comité de la Ferme Rosset ainsi que du Conseil des anciens

Hors procès-verbal.

La séance se clôt à 20h56.

Président :

La Secrétaire :

Alexandre Moraga

Nolwenn Bocquet

Un membre du Conseil municipal :